

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JUILLET 2017

Présents : Roger VIVERT, Chantal KRAMP, Monique BLANC, André CLARON, Eric BALAN, Philippe GROSSIORD, Claire DORBEC, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Mickaël GAUDIN, Anne-Marie MEUNIER, Philippe OGIER, Denise PIOT, David VINCENT, Joelle LUTAUD, Patrick GINET, Josette JASSERAND, Claude CLARON, Florence PERRIN

Absents : Fabrice TARLET, Gilles ROISSE, Bernadette ARNOUX, Catherine PAILLAT

Pouvoirs : Bernadette ARNOUX donne pouvoir à Denise PIOT, Catherine PAILLAT donne pouvoir à Philippe GROSSIORD

Secrétaire de séance : Florence PERRIN

1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 16 juin 2017 :

⇒ Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 20 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Florence PERRIN souhaite préciser qu'elle respecte la décision de Mme Nicole LE COZ de démissionner de son mandat de conseillère municipale, mais qu'elle pense que d'autres raisons plus personnelles ont pu intervenir dans la prise de décision. Elle note que Monsieur le Maire est très à l'écoute des membres de son conseil municipal et permet à chacun de s'exprimer.

Monsieur le Maire précise qu'il compte sur tout le monde pour que le conseil municipal continue d'être un lieu de débat.

2. Délibérations

Délibération n°2017-032 : Modification du règlement intérieur du restaurant municipal

Monique BLANC, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que le règlement intérieur du restaurant municipal a été approuvé en 2006. Des modifications mineures sont intervenues depuis lors, qu'il convient d'intégrer. Par ailleurs, la commission affaires scolaires propose de modifier le contenu du règlement intérieur comme suit : lorsqu'un enfant sera absent pour la 3^{ème} fois sans que la personne qui en est responsable ne l'ait signalé, le prix du repas sera facturé à prix coûtant (9.70 € pour 2017).

Cette nouvelle mesure vise à responsabiliser un peu plus quelques familles qui, régulièrement, ne préviennent pas les services du restaurant municipal de l'absence de leur enfant.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, **approuve** le règlement intérieur du restaurant municipal modifié, à prendre en compte à compter du 1^{er} septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-033 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose d'actualiser le tableau des effectifs de la commune, afin de faire suite aux avancements de grade effectués au titre de l'année 2017.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, **approuve** le tableau des effectifs modifié.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-034 : Gratification de stage

Monsieur le Maire explique que l'école maternelle le Cerf-Volant a accueilli une stagiaire au cours de l'année 2016-2017, pour une période supérieure à 2 mois. Conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé de lui attribuer une gratification équivalente à 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, **décide** de verser une gratification de stage de 734.40 € à la stagiaire pour l'intégralité de la durée de son stage.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-035 : Approbation de la subvention pour le poste de direction de la MJC

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Thurins subventionne la MJC pour les missions de direction, liées à l'animation des liens intergénérationnels dans la collectivité, des festivités communales, de la mise en œuvre du temps périscolaires et extrascolaire ...

Pour mener à bien cette mission, la commune alloue une subvention de 49 362 € à la MJC pour le poste de direction pour l'année 2017.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, **approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 49 362 € à la MJC pour l'année 2017, pour le poste de direction.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-036 : Approbation de la convention cadre des compteurs GAZPAR

Monsieur le Maire rappelle l'information faite au conseil municipal lors de la précédente séance du mois de juin, à propos des compteurs communicants de GRDF, dénommés GAZPAR, qui seront déployés sur la commune à partir de 2020.

Préalablement à ce déploiement, la commune de Thurins doit donner son accord pour l'installation et l'hébergement d'un équipement de télérelevé en hauteur.

Monsieur le Maire lit la convention d'occupation domaniale réglant les relations entre la commune et GRDF pour l'installation et l'équipement de cet équipement, et demande au conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, **approuve** la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur, liée aux compteurs GAZPAR de GRDF.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-037 : Extension du service commun « Ressources humaines »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du schéma de mutualisation intercommunal, il a été décidé de créer un service commun pour la gestion des ressources humaines. Ce service a été créé en janvier 2016 avec à l'origine la CCVL et 4 de ses communes (Brindas, Grézieu-la-Varenne, Vaugneray et Yzeron).

Il convient aujourd'hui d'approuver un avenant à la convention initiale afin d'intégrer les communes de Pollionnay, Sainte-Consorce, et Thurins.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, **approuve** l'avenant à la convention portant création du service commun « ressources humaines », à conclure entre la CCVL, les communes de Brindas, Grézieu la Varenne, Yzeron, Vaugneray, Pollionnay, Sainte Consorce et Thurins.

Adopté à l'unanimité.

3. Questions diverses

a/ Pôle jeunesse

Une synthèse des étapes passées et à venir est distribuée aux conseillers municipaux. Une réunion s'est tenue le 13 juillet en mairie avec tous les acteurs concernés : Commune de Thurins, CCVL, CAUE et HESPUL.

Il en ressort des points essentiels :

- Obligation de choisir une maîtrise d'œuvre par le biais de la procédure de concours
- La commune ne peut pas s'exonérer de travailler avec un programmiste pour définir son pré-programme et un cahier des charges de consultation de la maîtrise d'œuvre, au vu de la complexité du projet.
- La commune affiche une volonté précise en matière de développement durable, pour la construction (ossature bois / panneaux photovoltaïques) et pour le fonctionnement du futur bâtiment (passivité du bâtiment). HESPUL précise qu'il n'existe plus aucune aide, exceptée européenne, en la matière.
- L'emplacement prévu pour construire ce futur pôle ne sera pas modifié (la commune est propriétaire du foncier).

Florence PERRIN insiste sur le bon choix de l'architecte, afin notamment que le bâtiment soit fonctionnel. Elle précise aussi qu'il convient de s'interroger en amont sur la communication faite autour de ce futur pôle : thurinois, voisins immédiats,

b/ Local de la Plaine

Après consultation des représentants locaux de la paroisse, un représentant du diocèse, accompagné du Père Norbert Otéro, a rencontré Monsieur le Maire afin de valider le principe du déménagement des activités paroissiales de l'ancienne cure au nouveau local qui sera réhabilité chemin de la Plaine.

La paroisse et le diocèse sont même prêts à ce que ces locaux soient partagés avec d'autres utilisateurs.

Il reste maintenant à trouver un montant de loyer acceptable pour chacun.

L'association La Journée du Fruit entreposait des éléments dans ce local. Avec la sollicitation de Monsieur le Maire, la plupart des éléments entreposés ont été déménagés. Il reste la question du lieu où entreposer les tables et les bancs qui sont régulièrement prêtés aux thurinois qui le demandent.

Une mésentente existe entre le diocèse et l'association François Couzon au sujet de la salle st martin. La mairie essaiera d'être facilitateur afin de solutionner le problème rapidement.

c/ Divers

- Le Centre Médico-Psychologique n'intégrera pas les locaux de la maison de santé car il ne reste pas assez de place disponible. De nouveaux praticiens sont donc activement recherchés pour les 150 m² qui sont encore disponibles.
- Une commission générale portant sur le tènement Odin est prévue le 5 septembre 2017 à 20h30. Une synthèse de l'étude commerciale sera bientôt transmise aux membres du conseil municipal. Un article sur cette étude paraîtra également dans le prochain bulletin municipal.

- De nombreux véhicules sont stationnés des deux côtés de la rue du Michard, ce qui rend dangereuse la circulation.
- Pour régler au mieux le problème des déjections canines, il faudrait installer plus de poubelles dans le centre bourg et demander au policier municipal d'interroger les propriétaires de chiens pour savoir s'ils ont un sac en prévision.

Fin 22h15